

Horaires des cours de formation musicale

Pour les élèves qui débutent à partir du CE2

1 ^{ère} année				
Au choix :				
Lundi	ou	Mercredi	ou	Mercredi
17h15 - 18h00		14h00 - 14h45		17h30 - 18h15
Possibilité d'intégrer l'ensemble vocal junior: le mercredi de 16h00 à 17h00 (sans surcoût)				

2 ^{ème} année formation musicale + atelier 2 ^{ème} année		
Au choix :		
Mardi	ou	Mercredi
18h00 - 18h45		16h45 - 17h30
	ou	Jeudi
		17h15 - 18h00
<i>A cela s'ajoute l'atelier correspondant au cours d'instrument suivi :</i>		
Atelier cordes	Lundi	18h00 - 18h45
Atelier harpes/pianos/percussions Atelier guitares	Mardi	18h45 - 19h30
Atelier vents	Mercredi	14h45 - 16h15
Et/ou si l'enfant préfère - souhaite suivre aussi : l'ensemble vocal junior	Mercredi	16h00 - 17h00

3 ^{ème} année				
Au choix :				
Lundi	ou	Mardi	ou	Mercredi
18h00 - 19h00		17h00 - 18h00		14h45 - 15h45
<i>A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale et/ou .vocale (ensemble vocal junior)</i>				

4 ^{ème} année	
Mercredi	
14h00 - 15h00	
<i>A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale et/ou .vocale (ensemble vocal junior)</i>	

5 ^{ème} année	
Jeudi	
18h00 - 19h00	
<i>A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale ou .vocale (ensemble vocal ados)</i>	

Horaires des cours de formation musicale Ados

Pour les élèves qui débutent à partir de 11 ans

1^{ère} et 2^{ème} année

Mercredi
17h30 - 18h15

Possibilité d'intégrer l'ensemble vocal junior: le mercredi de 16h00 à 17h00 (sans surcoût)

3^{ème} et 4^{ème} année

Mercredi
18h15 - 19h00

A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale ou .vocale (ensemble vocal ados)

Horaires des cours de formation musicale

Adultes*

1^{ère} et 2^{ème} année

Mercredi
19h30 - 20h30

A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale ou .vocale (« L'intermède vocal »)

3^{ème} et 4^{ème} année

Mercredi
20h30 - 21h30

A cela s'ajoute un pratique collective instrumentale ou .vocale (« L'intermède vocal »)